

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
nommant les membres de la Commission de prévention des
risques pour la santé dans le sport**

A.Gt 17-06-2015

M.B. 15-07-2015

Modification :

A.Gt 17-07-2015 - M.B. 17-08-2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 3 avril 2014 relatif à la prévention des risques pour la santé dans le sport;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;
Sur proposition du Ministre des Sports;

Après délibération,

Arrête :

modifié par A.Gt 17-07-2015

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport :

1^o en tant que représentants du Comité Olympique et interfédéral belge :

a) en tant que membre effectif : M Olivier HENRI; *[modifié par A.Gt 17-07-2015]*

b) en tant que membre suppléant : M. Didier FLORENTZ *[modifié par A.Gt 17-07-2015]*

2^o en tant que représentants du Conseil supérieur de promotion de la santé :

a) en tant que membre effectif : Mme Lihsin TSIEN;

b) en tant que membre suppléant : Mme Pascale JEHOLET ;

3^o en tant que représentants du Conseil supérieur des sports:

a) en tant que membre effectif : M. Dominique COULON;

b) en tant que membre suppléant : Mme Mailis LECHIEN;

4^o en tant que représentants de l'association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives reconnues en Communauté française :

a) en tant que membre effectif : M. André STEIN;

b) en tant que membre suppléant : M. Joël ROBIN;

5° en tant que représentants du monde scientifique, médical et sportif, compétents en matière de sport, de médecine du sport, de promotion de la santé dans le sport, de prévention du dopage, de pharmacologie ou de toxicologie, respectivement membre effectif et membre suppléant :

M. Alexandre WALNIER,	Thomas DIENST;
M. Marc FRANCAUX,	Thierry MARIQUE;
Mme Anne DALOZE,	M. Julien MAGOTTEAUX;
M. Gilles GOETGHEBEUR,	Frédéric RENOTTE;
M. Lionel COX	Mme Dominique GAVAGE;
M. Jean-Michel DOGNE .	Raphaël DENOZ;
Mme Séverine MACQ,	M. Jean-Pierre CASTIAUX;
M. Michel CERFONTAINE,	M. Willy KOSTUCKI;
M. Iwan VIS, M. Emmanuel	BLAIRVACQ;
M. Henri NIELENS,	Mme Sophie LAMBRECTH;
M. Jean-François KAUX,	M. Jean-Michel CRIELAARD
M. Pascal OGER,	Mme Nathalie GUISSARD;
Mme Martine JEUNEHOMME,	Mme Bénédicte FORTHOMME;
M. Michel DEMARTEAU,	M; Charles-Henri BOEUR;
Mme Marie-Hélène ANTOINE,	M. Jean-Marie COLET;
M. Xavier BIGARD,	M. François CARRE.

Article 2. - Est nommé Président de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport :

M. Marc FRANCAUX.

Est nommée Vice-Présidente de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport :

Mme Séverine MACQ.

Article 3. - Les Président, Vice-Présidente et membres sont nommés pour une période de cinq ans. Ce mandat prend cours au jour de la publication de cet arrêté.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 17 juin 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre des Sports,

R. COLLIN